



**SERVICES CENTRAUX**

Boite Postale 1917 – Yaoundé  
République du Cameroun  
TELEX – BANETAC 8343 KN  
Tél. (237) 222 234 030/222 234 060  
Fax : (237) 222 233 329  
E-mail : beac@beac.int

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Table Ronde BEAC – Corporate Council on Africa et U. S. Chamber of Commerce sur l'application de la réglementation des changes**

Le Gouverneur de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), Monsieur **ABBAS MAHAMAT TOLLI**, a rencontré le jeudi 14 octobre 2021 à Washington D.C., aux Etats – Unis d'Amérique, dans le cadre d'une table ronde, les représentants des entreprises opérant dans le secteur extractif de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC). Cette rencontre, la deuxième du genre après celle du 18 octobre 2019, organisée conjointement par le Corporate Council on Africa et la U. S. Chamber of Commerce, a été l'occasion d'échanger sur les préoccupations des entreprises extractives par rapport à la réglementation des changes. Cette réunion a été rehaussée par la présence des représentants des partenaires au développement, notamment le FMI, et des autorités américaines.

Après les discours de circonstance des responsables du Corporate Council on Africa et de la U. S. Chamber of Commerce, le Gouverneur de la BEAC a rappelé, dans son mot introductif, que le 31 décembre 2021 marquera la fin du moratoire accordé aux entreprises exerçant dans le secteur extractif de la CEMAC pour l'application de la réglementation des changes. Les orientations des Chefs d'Etat de la CEMAC, prescrites à l'issue de leur Sommet extraordinaire du 18 août 2021, d'appliquer de manière équitable la réglementation des changes à tous les agents économiques, confortent du reste la position de la Banque Centrale.

De leur côté, reconnaissant pleinement l'importance capitale de la réglementation des changes de la CEMAC, les représentants de l'industrie extractive ont marqué leur disponibilité à collaborer avec la BEAC dans l'élaboration d'un cadre opérationnel qui soit compatible avec les objectifs de stabilité extérieure et de croissance économique de la Sous-région, et aux

meilleures pratiques de transparence des flux financiers. Ils ont par ailleurs formulé des propositions concrètes sur certains points d'application de la réglementation des changes qui feront l'objet des discussions prévues le 25 octobre à Paris.

En définitive, le Gouverneur a marqué sa satisfaction face à la volonté affichée par l'industrie extractive de la CEMAC de travailler désormais en étroite collaboration avec la BEAC pour définir un cadre opérationnel compatible avec les obligations de chaque partie.

Le Gouverneur s'est enfin félicité de la grande qualité des échanges et a témoigné toute sa gratitude à la Présidente du Corporate Council on Africa et au Président de la Chambre africaine des affaires de la US Chamber of Commerce pour leur rôle de facilitation ainsi que l'organisation de cette table ronde, véritable plateforme de concertation visant à favoriser l'application harmonieuse de la réglementation des changes, dans l'intérêt bien compris de toutes les parties prenantes. /-



**ABBAS MAHAMAT TOLLI**